

Un reflet du monde : les migrations internationales en perspective historique

Aristide R. Zolberg

Volume 24, Number 1, 1993

Migrations et relations transnationales

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/703125ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/703125ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Zolberg, A. R. (1993). Un reflet du monde : les migrations internationales en perspective historique. *Études internationales*, 24(1), 17–29.
<https://doi.org/10.7202/703125ar>

Un reflet du monde : les migrations internationales en perspective historique

Aristide R. ZOLBERG*

Dans un monde divisé en États souverains, contenant des communautés qui s'imaginent comme étant issues d'ancêtres communs et partageant une destinée commune, les migrations internationales constituent un phénomène insolite, échappant à l'ordre des choses. Ces déplacements diffèrent des migrations en général en ce qu'il ne s'agit pas simplement du mouvement d'un individu dans l'espace, mais de la traversée d'une frontière indiquant un changement de juridiction ; et si le mouvement s'avère permanent, c'est aussi un changement d'appartenance, d'une communauté politique à une autre.

L'analyse que je proposerai ici est inspirée de l'observation par laquelle l'éminent démographe Kingsley Davis concluait un survol magistral des migrations humaines de l'époque préhistorique au présent : « Que les migrations soient contrôlées par ceux qui expédient, ceux qui partent, ou bien par ceux qui reçoivent, elles reflètent le monde tel qu'il est constitué à l'époque¹. » Cette formule concise met en relief le fait que tout mouvement de population peut se penser comme le résultat des efforts de trois acteurs distincts : les migrants eux-mêmes, cherchant à améliorer leur condition en modifiant l'emplacement de leurs activités ; et les pays d'origine ainsi que de destination, s'efforçant de contrôler le mouvement de ces individus d'après leurs intérêts propres.

L'émergence à partir du xv^e siècle d'un groupe d'États européens d'une puissance jusque-là inégalée inaugura une époque distincte dans l'histoire des migrations humaines. La conquête par les Européens du nouveau monde, leur aptitude à relier tous les océans en un réseau global de navigation, et leur poursuite agressive de l'hégémonie commerciale, ont eu pour effet de réunir l'espèce humaine tout entière pour la première fois

* Professeur, *New School for Social Research*, New York. Cet essai est la synthèse d'une œuvre en cours ainsi que d'une série de conférences présentées au Collège de France en 1986.

1. Kingsley DAVIS, « The Migrations of Human Population », *Scientific American* 231 (1974) : 96.

depuis sa dispersion originale. La constitution d'un réseau unique de migration provoqua des rencontres sans précédent entre groupes très différents, jusqu'ici largement séparés par l'espace. Ce processus s'accéléra et s'amplifia au cours de la seconde partie du XIX^e siècle avec la diffusion de la locomotion à vapeur – chemins de fer et vaisseaux – aux endroits les plus éloignés du globe, et encore plus au XX^e grâce au développement du moteur à explosion et de l'avion. Des transformations parallèles avaient lieu dans le domaine de la communication, où l'information d'abord écrite et ensuite électronique atteignait un public toujours plus étendu, et aussi avec une capacité accrue pour l'assimiler. Dans le même temps, une proportion toujours plus importante de la population mondiale fut soumise aux effets de l'économie de marché. La terre ayant été détournée de ses usages traditionnels, hommes et femmes se voyaient déracinés et propulsés à la recherche de travail rémunéré. Étant donné la dissémination de l'information concernant les conditions globales et le déclin séculaire du coût des transports à long cours (réduction du temps aussi bien que du prix), une fois le premier pas franchi, ceux qui portaient à la recherche de travail n'hésitaient pas à traverser les frontières si nécessaire. Au cours de ces mêmes siècles, la transformation des empires et des communautés autochtones en un système mondial d'États souverains qui souvent se cherchaient querelle et persécutaient leurs minorités, déclencha des épisodes de violence qui déclenchèrent des vagues massives de migrations involontaires.

Cette longue période peut se diviser en trois époques principales, correspondant chacune à une configuration distincte des structures démographiques, politiques, économiques, et culturelles du globe, et donnant lieu à des formes correspondantes de migrations internationales. On insistera sur le fait que chacune des époques en question est marquée par une approche particulière des États à la régulation du déplacement de leurs ressortissants ainsi que des étrangers, et que les politiques qui en résultent joueront un rôle capital dans la constitution des formes de migration ainsi que de leur envergure.

I– Absolutisme et mercantilisme

À l'époque de l'absolutisme et du mercantilisme (XVI^e-XVIII^e siècles), la population était considérée comme la plus précieuse des ressources économiques et militaires. Ainsi que le disait Jean Bodin, «Il n'est de richesse et de puissance que d'hommes.» Dans ces conditions, les gouvernants s'efforçaient de confiner leurs sujets aux territoires qu'ils contrôlaient; mais d'autre part ils essayaient d'acquérir des populations considérées précieuses, provenant soit d'autres États européens, soit de ce qui constituait pour eux le monde extérieur. Ainsi, les migrations internationales «libres» étaient rares. Cependant, la poursuite de l'uniformité religieuse comme mécanisme de la construction étatique menait parfois les dirigeants à valoriser le politique aux dépens de l'économique. Ainsi ils expulsaient des groupes dont les activités contribuaient à la richesse de l'État, ou bien engageaient

contre eux des persécutions qui les menaient à fuir. Parmi les premières vagues de migrations de ce type figurèrent les Juifs espagnols qui résistaient à la conversion, expulsés par la nouvelle monarchie unifiée en 1492, ainsi que les Maures – sujets espagnols d'ascendance arabe – expulsés eux aussi au siècle suivant. Au cours des ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècle, l'Europe fut en proie à deux processus conflictuels simultanés qui provoquèrent une escalade de la persécution : sa réorganisation en États souverains s'efforçant chacun de développer une culture distincte, et l'éclatement de l'Église d'Occident en religions antagonistes. Au cours de la deuxième partie du ^{xvi}^e siècle, les autorités espagnoles des provinces appelées alors « Pays-Bas » (correspondant approximativement à l'ensemble actuel Belgique et Pays-Bas) sommèrent ceux de leurs sujets qui s'étaient engagés dans la voie protestante soit de revenir à l'Église romaine, soit de partir en exil. Échelonnés sur plusieurs décennies, les départs se chiffèrent à 175,000, soit près de 20 pour cent de la population ; issus des couches artisanales et commerciales les plus avancées d'Europe, les exilés furent bienvenus dans tous les pays d'obédience protestante, surtout les provinces septentrionales des Pays-Bas qui tenaient tête aux armées espagnoles, (Hollande), ainsi que l'Angleterre et certaines principautés de l'Empire (Brandebourg). C'est par rapport à cet exode qu'a émergé le concept de réfugié dans son sens actuel, c'est-à-dire un étranger injustement persécuté, envers lequel un État reconnaît une obligation d'asile. Cependant, il importe de souligner qu'il ne s'agissait pas encore d'une action « humanitaire » abstraite et désintéressée ; en effet, la reconnaissance s'établissait selon des critères d'intérêt politique, les États protestants ne reconnaissant que les victimes de persécutions catholiques, tandis que les catholiques accueillaient les victimes d'abus protestants. Ainsi les élites irlandaises exilées par les Tudor et plus tard par Cromwell se retrouvaient en Espagne ou en France, tandis que de nombreux échanges de population eurent lieu parmi les principautés de l'Empire au cours de la Guerre de Trente Ans, en accord avec le principe *cujus regio, ejus religio* – la religion des princes détermine celle des sujets – consacré par le Traité de Westphalie, qui constituait aussi la charte fondatrice du système international des États. La dernière grande vague de réfugiés de ce type furent les quelque 200,000 Huguenots qui fuirent la France après la révocation de l'Édit de Nantes en 1685.

Au cours de ces mêmes siècles, l'expansion de l'Europe outre-mer produisit deux grandes migrations transocéaniques : d'une part le départ de deux à trois millions d'Européens pour les colonies du Nouveau Monde, surtout sous statut d'engagés à terme, et l'importation de quelque 7,5 millions d'esclaves africains pour exploiter les nouvelles plantations de canne à sucre établies d'abord dans les îles de la périphérie euro-africaine, et ensuite au Nouveau Monde. L'Afrique constituait déjà la source principale d'esclaves pour le monde musulman, et continua à le fournir jusqu'à notre époque. L'Amérique attirait en plus des Européens provenant des classes moyennes, y compris des petits propriétaires, artisans, et commerçants attirés par les nouvelles possibilités qui s'y présentaient ; mais les

gouvernements essayaient d'enrayer ces mouvements de peur que les colonies ne fassent concurrence aux métropoles, ainsi que pour assurer leur fiabilité politique. Il y avait là matière à dilemme. Ainsi, en Amérique du Nord, la Nouvelle-France fut interdite aux Huguenots ; mais l'élimination d'une communauté particulièrement portée au commerce maritime fit obstacle au développement d'une colonie viable. Par contre, la politique plus souple de l'Angleterre, qui accorda à ses dissidents religieux – la secte des Puritains – la possibilité de s'établir en Nouvelle-Angleterre, assura la croissance de la population de ses colonies et leur développement économique, mais eut pour effet une transformation des coloniaux en concurrents qui bientôt contestèrent l'autorité de la métropole.

II- L'ère des révolutions

La deuxième époque fut inaugurée à la fin du XVIII^e siècle par trois révolutions conjointes – l'aube de la démocratie, l'avènement du capitalisme industriel, et le début de la transition démographique. La population européenne atteignit un taux de croissance sans précédent, provoquant un malaise généralisé que Malthus érigea en théorie : abandonnant les préceptes mercantilistes, on parlait maintenant de «surplus» dont il serait bon de se débarrasser, d'autant plus qu'il compliquait le problème de la gestion des «classes dangereuses». À la suite de la révolte victorieuse des colonies américaines, on assista à l'émergence outre-mer d'un nombre de pays indépendants contrôlés par des peuples d'ascendance européenne, avides de colons et de travailleurs, auxquels s'ajoutèrent par la suite des territoires relativement autonomes, tels que le Canada. Ces circonstances nouvelles amenèrent les gouvernements à abandonner les prohibitions traditionnelles à l'émigration permanente de leurs sujets.

À la fin des guerres napoléoniennes, le gouvernement britannique envisagea l'émigration comme solution au problème de l'assistance sociale, comme soupape de sécurité par rapport aux pressions du mouvement ouvrier naissant, et comme protection contre l'«invasion» de l'île par les catholiques affamés d'Irlande. D'autre part, l'avènement du libéralisme politique menait à la reconnaissance du droit à quitter son pays, et éventuellement à changer de nationalité, comme composante fondamentale de la liberté du citoyen. Face aux crises du milieu du siècle, les États les uns après les autres favorisèrent l'émigration. En 1854, pour la première fois, les arrivées aux États-Unis en provenance d'Allemagne dépassaient celles du Royaume-Uni, et les flux scandinaves avaient bien démarré ; et une vingtaine d'années plus tard, on entrevoyait de nouvelles vagues venant de l'Europe du Sud et de l'Est. Au cours de ces mêmes décennies, l'Europe se déversait aussi vers les dominions britanniques d'Afrique et d'Océanie, les républiques nouvellement indépendantes d'Amérique latine, et l'Algérie française. Globalement, l'émigration ultramarine, qui n'atteignait que 120,000 au cours de la première décennie du siècle, se chiffrait à 8.5 millions au cours de la dernière, pour un total séculaire de quelque 29 millions.

Au début du XIX^e siècle, la plupart de ceux qui s'aventuraient outre-mer s'y établissaient. Mais avec la généralisation des transports à vapeur et la baisse séculaire du coût des transports, les masses des pays sous-développés de l'Europe pouvaient envisager d'entreprendre des circuits complexes tels que celui des maçons et autres artisans du bâtiment italiens, «oiseaux de passage» qui partaient vers la fin de l'hiver pour faire leur saison aux États-Unis, quittant ce pays en automne pour en faire une deuxième en Argentine, revenant ensuite aux États-Unis au printemps suivant avant de rentrer chez eux avec des économies importantes. De telles migrations temporaires, à partir des ensembles économiques à bas salaire vers ceux où les salaires étaient sensiblement plus élevés, se généralisaient aussi en Europe. Ainsi se constituaient des courants migratoires d'Irlande en Grande-Bretagne ; d'Italie, de Belgique, et d'Espagne vers la France ; d'Italie en Suisse ; de Pologne en Allemagne. Ces mouvements étaient encouragés ou bien même organisés par les employeurs non seulement parce que les travailleurs immigrés coûtaient moins cher et étaient plus dociles que les autochtones, mais aussi parce que le surplus ainsi constitué faisait baisser le prix du travail plus généralement, et parce que les étrangers pouvaient être recrutés «sur commande», et renvoyés dans leurs pays d'origine quand ils n'étaient plus nécessaires. Pour les mêmes raisons, elles provoquaient des réactions négatives parmi les travailleurs nationaux menacés ; mais cela jouait aussi à l'avantage des employeurs, car de telles divisions faisaient obstacle à la solidarité ouvrière. Cependant, malgré leur caractère temporaire, ces va-et-vient produisaient un sédiment d'implantations permanentes. Mais comme la sélection des étrangers en question était fondée sur leur «infériorité» (d'après les systèmes de classification ethnocentriques de l'époque), qui légitimait les fonctions qu'on leur imposait dans le pays d'accueil, cette immigration était jugée néfaste par les élites nationalistes. Au tournant du XX^e siècle, celles-ci se mobilisaient un peu partout pour protéger l'ordre culturel établi de la corruption occasionnée par les «métèques».

Les développements économiques indiqués provoquèrent aussi de nouvelles migrations dans ce qu'on appelle aujourd'hui le Tiers Monde. L'industrialisation et la formation d'un énorme marché de consommateurs stimulèrent l'expansion de la demande pour les produits tropicaux, dont la plupart étaient produits dans ces plantations qui exigeaient une injection constante de main-d'œuvre disciplinée. Cela s'appliquait aussi aux mines. Cependant, sous la pression de moralistes chrétiens et de réformateurs libéraux, au début du XIX^e siècle la Grande-Bretagne abolit la traite des esclaves et en 1833 l'esclavage lui-même. Pour résoudre la crise de production qui s'ensuivit, les planteurs de l'océan Indien ainsi que ceux des Antilles se tournèrent vers le sous-continent indien, d'où ils importèrent des travailleurs engagés sous contrat. Cette exportation, encouragée par les autorités coloniales comme moyen de réduire les tensions sociales qui remuaient l'Inde à l'époque, s'étendit plus tard vers la Malaisie, l'Afrique orientale, l'Afrique méridionale, ainsi que les possessions coloniales d'autres

puissances européennes. Ailleurs, par exemple à Cuba, les esclaves africains furent remplacés par des «coolies» chinois; ceux-ci furent aussi importés en Californie pour la construction des chemins de fer, en Colombie-Britannique, en Australie, et divers pays d'Amérique latine, comme mineurs et manœuvres, surtout pour la construction de chemins de fer et ouvrages d'art. Leur engagement terminé, nombre de ces travailleurs asiatiques évoluèrent vers la petite entreprise. D'autre part, les commerçants chinois élargissaient le domaine de leurs activités à toutes les colonies du Sud-Est asiatique, menant à l'implantation d'un archipel de communautés à travers la région. Après la conquête et la division de l'Afrique, les besoins de la mise en valeur stimulèrent de grandes migrations intra-africaines, fondées sur un appareil de coercition. Au Congo belge ainsi qu'en Afrique occidentale française, l'administration coloniale instituait une «corvée» de type médiéval pour assurer la construction de routes et pour subvenir aux besoins des planteurs européens; en Mozambique, le Portugal imposa le travail forcé à ses sujets afin de pouvoir les louer aux compagnies minières de l'Afrique du Sud, dont il obtenait une compensation en or.

Après deux siècles de conflits religieux, la plupart des États européens étaient parvenus à s'homogénéiser; d'autre part, l'avènement des Lumières au cours de la seconde partie du XVIII^e siècle les amenait à tolérer la diversité religieuse. En conséquence, les flots de réfugiés tarissaient. Mais bientôt, les conflits de la nouvelle époque, menés dans le langage naissant des idéologies, produisaient un type nouveau de réfugié, fondé sur l'origine sociale et l'opinion politique. La plus notoire des vagues nouvelles était celle des «émigrés» de la révolution française. Cependant, la masse d'exilés résultant de la guerre d'Indépendance américaine était bien plus importante par rapport à la population du pays d'origine. Il s'agissait des «Tories» ou «loyalistes», partisans du régime britannique, y compris un certain nombre d'esclaves auxquels on avait promis l'émancipation. Après la victoire, divers États américains confisquèrent la propriété de ces «traîtres» et leur interdirent le retour. Bon nombre d'entre eux partirent pour la Grande-Bretagne, tandis que d'autres furent implantés dans diverses régions du Haut et du Bas-Canada afin de protéger l'Amérique du Nord britannique des révolutionnaires du Sud, ainsi que pour faire contrepoids aux Canadiens français récemment conquis. Au moment de la reprise des hostilités en 1812, ils firent figure de «contras». D'autre part, le problème des réfugiés précipita une crise politique peu après la fondation de la nouvelle république. Vers 1795, les États-Unis devenaient terre d'asile pour bon nombre de «patriotes» et «démocrates» européens, victimes de diverses contre-révolutions; mais la menace «jacobine» qu'ils étaient censés représenter mena les Fédéralistes à leur barrer l'entrée et à persécuter leurs amis américains. À leur tour, ces actions répressives furent invoquées par Thomas Jefferson dans sa campagne victorieuse contre les Fédéralistes en 1800.

Plus généralement, l'émergence au cours de la première moitié du XIX^e siècle d'un camp «libéral» dans le système politique international accordait

aux militants révolutionnaires et nationalistes la possibilité de s'exiler en cas de défaite. Ainsi, la France de Louis-Philippe accueillait les «libéraux» allemands comme le jeune Karl Marx, ainsi que les nationalistes polonais, tandis que les États-Unis recevaient les «rouges» québécois de 1837-38 ; et après le coup d'État de Napoléon Bonaparte, la Belgique accorda l'asile à plusieurs milliers d'exilés français, dont Charles Beaudelaire. Mais il est important d'observer que la générosité des pays d'accueil se limitait aux réfugiés issus de la bourgeoisie : par contre, les contestataires vaincus d'origine populaire étaient sujets au massacre ou à la déportation dans une colonie pénale quelconque, telle que l'Australie, l'Algérie, la Guyane, ou bien encore la Sibérie.

III- La scène contemporaine

Les traits principaux du monde actuel se sont dessinés au cours des dernières décennies du XIX^e siècle, lorsque l'économie de marché et le système étatique devinrent véritablement des formes universelles d'organisation sociale. Les fluctuations économiques et les conflits internationaux s'accroissaient, et leurs retombées étaient dorénavant ressenties dans les plus profonds recoins du globe. D'autre part, les rivalités économiques et politiques déchaînaient des conflits impérialistes qui menaient chaque État à insister sur la nécessité de son homogénéité «nationale», et ainsi à accentuer les pressions envers les minorités. Une caractéristique majeure de cette troisième époque est la formation d'un fossé de plus en plus large entre un petit groupe de pays riches en capital, technologiquement avancés, stratégiquement puissants, et le reste du monde. Au même moment, les relations démographiques se renversaient : vers 1914 la «race blanche», qui depuis le milieu du XVIII^e siècle croissait plus rapidement que les autres, atteignait son maximum proportionnel historique et amorçait son déclin relatif. Dans la plupart des régions du Tiers-Monde, le taux de croissance de la population dépassait celui de la croissance économique, en sorte que la pauvreté massive persistait et se multipliait. Cependant, avec les progrès des transports et des communications indiqués auparavant, les démunis étaient plus disposés à se déplacer en quête d'une vie meilleure, et avaient accès aux moyens nécessaires à la réalisation de leurs projets. Ainsi l'ensemble de migrants en puissance subissait une croissance spectaculaire.

Réagissant à ce qu'ils percevaient comme une menace d'invasion par des populations hétérogènes, les États riches institutionnalisèrent un contrôle plus efficace des frontières et imposèrent des limites sévères à l'immigration permanente. Dès avant la fin du XIX^e siècle, les pays d'outre-mer gouvernés par des populations d'origine européenne avaient adopté des mesures draconiennes pour empêcher toute implantation asiatique. Au cours des années 1880, Bismarck refoulait brutalement les Polonais qui se massaient aux frontières de l'Allemagne nouvellement unie, tandis que l'Angleterre réagissait à l'arrivée d'une vague de Juifs démunis en provenance de Russie par le passage d'une loi liant l'autorisation d'immigrer à la

preuve d'une garantie d'emploi. Aux États-Unis, divers efforts furent entrepris à partir des années 1890 pour réduire les arrivées d'«indésirables» en provenance d'Europe de l'Est et du Sud – il s'agissait de populations surtout catholiques, orthodoxes, et juives ; mais face à la résistance des milieux capitalistes et des immigrants eux-mêmes, qui avaient accès à la citoyenneté américaine peu après leur arrivée, les restrictionnistes mirent près d'un quart de siècle à atteindre leur objectif. Entre-temps, l'immigration atteignit son niveau historique le plus élevé, et de nombreux millions d'«indésirables» supplémentaires s'installèrent dans les grandes villes, modifiant définitivement le profil à l'origine anglo-saxon et protestant du pays. Mais la Première Guerre mondiale et la révolution russe provoquèrent un renforcement des contrôles aux frontières et des restrictions imposées au nom de la sécurité nationale, de sorte qu'au début des années 1920, les restrictionnistes parvinrent à faire passer une loi réduisant l'immigration en provenance d'Europe à 150,000 par an, ce qui représentait à peu près 1/7 du niveau courant. En outre, les autorisations étaient réparties selon la nationalité d'origine, de manière à minimiser l'apport de l'Europe de l'Est et du Sud. Cependant, ce système dit des «quotas» ne fut pas appliqué aux pays indépendants de «l'hémisphère occidental», ce qui donnait aux entreprises agricoles américaines la possibilité de recruter une masse de travailleurs mexicains, qu'on envisageait comme «migrants» plutôt qu'immigrants. Les «dominions» britanniques connurent une évolution plus ou moins parallèle.

Cependant, les catastrophes que subit l'Europe à cette époque déclenchèrent d'énormes déplacements de population. L'éclatement des empires ottomans, austro-hongrois, et tsariste, donna naissance à une pléthore de nouveaux États multinationaux ; épousant le modèle occidental de l'État-nation, ceux-ci aspiraient à une unité que l'enchevêtrement de leurs populations très diverses rendait impossible. L'engagement des États dans la voie de la «purification ethnique» conduisait à l'identification de certains groupes comme constituant des «obstacles» qu'il fallait éliminer. La Société des Nations s'efforça de régulariser les échanges de minorités nationales, mais les populations visées n'avaient pas toujours la possibilité de choisir librement, et les régions concernées contenaient aussi des minorités «non nationales» dont personne ne voulait, en particulier les Juifs et les Tziganes. En outre, l'Europe de l'Est était ravagée par une vague de révolutions, contre-révolutions, et guerres civiles.

Face à la crise provoquée par les flux provenant de Russie, au moment même où les États occidentaux fermaient leurs portes à l'immigration, la Société des Nations créa un Haut-Commissariat aux Réfugiés chargé d'assurer leur protection jusqu'à ce qu'ils soient casés. La montée du fascisme au cours des années 1930 rendit le problème des réfugiés encore plus dramatique. Après l'arrivée au pouvoir de Hitler et les nouvelles vagues de réfugiés qui s'ensuivirent, la SDN nomma un nouveau Haut-Commissaire ; mais la

crise menait au bouclage toujours plus serré des frontières, tendance renforcée encore en ce qui concernait les réfugiés juifs par l'antisémitisme régnant des deux côtés de l'Atlantique. L'impossibilité d'expulser les Juifs d'Europe, particulièrement après que la conquête de la Pologne et de la partie occidentale de l'Union soviétique en ait remis plusieurs millions de plus entre leurs mains, contribua à la décision des nazis d'entreprendre la «solution finale», un type d'expulsion qui ne crée aucun réfugié.

Ainsi, dans le sillage de la Première Guerre mondiale, on assistait à la mise en place d'un régime international concernant les mouvements de population ; mais il s'agissait d'un régime extrêmement «faible» – dans le sens où cela s'entend dans la théorie des régimes – car il n'exerçait aucune contrainte sur les États. Rappelons que la régulation de ces mouvements s'effectue aussi bien au point de départ qu'à l'entrée dans un autre État. Comme on l'a vu, le droit à la sortie s'était généralisé au *xix^e* siècle, avec un résidu de régimes autoritaires qui s'accrochaient à des positions de type absolutiste, tel que la Russie des Tsars, où régnait encore un système de passeports internes. Au *xx^e* siècle, les régimes dits «totalitaires» ont soit maintenu ou bien rétabli une politique de sortie extrêmement restrictive, pour des motifs aussi bien économiques que politiques. Grâce à la capacité technologique accrue dont ils disposaient pour l'imposer, leurs populations ont été soumises à une véritable incarcération, prolongée pendant plusieurs décennies. La plupart des gouvernements européens ont adopté une politique semblable par rapport à leurs sujets coloniaux ; ainsi, jusque vers 1950, une partie importante de la population du «Tiers Monde» n'avait pas la possibilité d'entrer dans les réseaux migratoires autres que ceux qui leur étaient imposés. On remarquera que l'imposition de telles contraintes au départ modifiaient profondément les flux migratoires par rapport à un modèle théorique constitué sur la base d'une dynamique engendrée par le système-monde.

D'autre part, l'entrée dans tous les pays de destination en puissance était maintenant globalement réglementée par un ensemble très exigeant de régulations bureaucratiques fondées sur l'obligation de passeports et de visas préalables, le premier mécanisme affirmant le contrôle du mouvement par l'État d'origine (qui pouvait refuser de délivrer le document en question), le second l'accordant au pays de destination. Dès le début du *xx^e* siècle, les États-Unis parvenaient en outre à intégrer les compagnies de navigation à la police des frontières en les obligeant à contrôler le statut des immigrants avant l'embarquement. Avant même l'éclatement de la grande crise économique, la plupart des États occidentaux, pays dits «d'immigration» aussi bien que les autres, avaient érigé des murailles solides contre les implantations nouvelles, avec de petites portes pour permettre l'accès à quelques catégories spécifiques très limitées. Elles comprenaient typiquement les parents proches d'immigrants déjà établis au pays ; de rares individus de haut mérite scientifique ou artistique désirant s'expatrier pour une raison quelconque ; et surtout une certaine masse de travailleurs temporaires de

qualification modeste dont on ne concevait pas qu'ils puissent s'établir en permanence au pays d'accueil. Le Bureau International du Travail s'efforçait de régulariser le statut de ces migrants, mais sans grand succès. Si l'on retrouvait au niveau de la communauté internationale l'ébauche d'un régime complémentaire concernant les réfugiés, il est notoire que le Haut-Commissariat n'avait aucune emprise sur les États, et que les politiques nationales d'immigration accordaient rarement une priorité quelconque ou un statut privilégié aux demandeurs d'asile.

À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'Europe connut une deuxième grande crise de réfugiés. Dans la masse énorme de personnes déplacées par la violence, on retrouvait côte à côte des rescapés des atrocités nazies qui ne voulaient pas ou bien ne pouvaient pas rentrer dans leur pays d'origine ; des populations d'origine allemande implantées à l'Est, parfois depuis des siècles, ainsi que d'autres nationalités qui avaient collaboré avec l'occupant nazi, expulsées ou fuyant les représailles ; et enfin d'énormes masses fuyant tout simplement l'avance des troupes soviétiques. La plupart de ces réfugiés furent implantés aux États-Unis, dans les pays du Commonwealth, ou bien dans les zones d'occupation occidentales de l'Allemagne. Les Nations Unies rétablirent un Haut-Commissariat aux Réfugiés, avec un mandat limité aux victimes européennes d'événements précédant 1951. D'autre part, elles instituèrent aussi une organisation spécifique pour traiter des réfugiés palestiniens engendrés par les conflits entourant la création d'Israël. Quoique d'autres régions du Tiers-Monde aient donné naissance dès l'après-guerre à des flux très importants de réfugiés – tels que les «échanges» de populations précipités par la séparation de l'Inde et du Pakistan, ainsi que les vagues qui ont fui la Chine après l'installation du régime communiste – ceux-ci n'étaient nullement pris en charge par la communauté internationale. Mais à la suite de l'accès de nouveaux États du Tiers-Monde, l'Assemblée Générale transforma le Haut-Commissariat en office permanent avec mandat universel sans malheureusement lui assurer l'organisation matérielle nécessaire à l'exécution de ses responsabilités élargies.

Suite à la mise en place du système de Bretton Woods, la plupart des pays industrialisés banalisèrent l'utilisation des travailleurs immigrés comme solution partielle à deux problèmes récurrents du capitalisme avancé : stimuler la croissance tout en minimisant les pressions inflationnistes, et parer aux fluctuations conjoncturelles de l'emploi. Cependant, si cette solution se généralisa, chaque pays lui donnait une forme propre, adaptée à ses circonstances. Ainsi les États-Unis utilisaient un mélange de travailleurs recrutés sous contrat officiel (divers programmes, tel que celui des «braceros» en provenance du Mexique), de main-d'œuvre étrangère «non documentée» (euphémisme pour illégaux), et de flux quasi-coloniaux (les Portoricains) ; l'Allemagne, après l'arrêt des flux en provenance de l'Est qui avaient contribué au «miracle» économique des années cinquante, instituait un système soigneusement réglementé de «gastarbeiter», travailleurs temporaires recrutés par des organismes officiels ; et la France, comme les

États-Unis, développait un système mixte comprenant un élément colonial (surtout algérien) aussi bien qu'un recrutement «sauvage» de travailleurs européens, surtout portugais. Des deux côtés de l'Atlantique, au fur et à mesure de l'expansion, le domaine du recrutement s'étendait à des pays du Tiers-Monde qui subissaient dorénavant une expansion démographique galopante et étaient soumis aux contraintes de l'économie internationale. Les pays producteurs de pétrole, surtout désertiques, développèrent un profil économique tout à fait particulier, où presque toute l'activité économique était confiée à des étrangers tandis que les autochtones se contentaient de gérer l'État. Certains exportateurs agricoles, tels que la Côte d'Ivoire, et «Nouveaux Pays Industriels» tels que Singapour, firent aussi appel à une main-d'œuvre importée.

Quoique dans la plupart des cas les travailleurs en question étaient censés rentrer chez eux au bout de leur terme, leurs va-et-vient occasionnaient une masse importante d'implantations permanentes. Aux États-Unis, ce processus contribua à l'émergence d'une importante minorité d'hispanophones, aujourd'hui presque aussi nombreuse que les afro-américains. D'autre part, en 1965, dans le sillage de la *Loi sur les droits civiques*, les États-Unis éliminèrent toutes les mesures discriminatoires de leur politique d'immigration générale. Ceci eut pour effet imprévu de déplacer l'immigration de l'Europe vers l'Asie. En outre, comme la nouvelle loi contenait des mesures plus généreuses concernant la réunion familiale, elle contribua à une escalade de la masse annuelle d'immigrants réguliers, atteignant approximativement un demi-million au cours des années 1980. À cela s'ajoutait une centaine de mille réfugiés, admis à partir de 1980 sous une législation entièrement distincte. Le Canada fit l'expérience d'une évolution semblable. En Europe, au cours de l'immédiat après-guerre, les échanges de population concernaient surtout les voisins – à partir de pays qui avaient un «surplus» de travailleurs, comprenant alors l'Italie, les Pays-Bas, et les zones d'Allemagne sous occupation occidentale, vers les pays «déficitaires» avec des populations stables tels que la France et la Belgique. Cependant, au fur et à mesure que la demande s'amplifiait, les employeurs français se tournaient aussi vers l'Espagne, le Portugal, et l'Algérie. Après l'arrêt de l'immigration en provenance de l'Est, l'Allemagne elle aussi étendit sa zone de recrutement, mais avec un système très contrôlé, qui avait obtenu l'aval des syndicats aussi bien que du patronat. Les principaux pays d'origine étaient d'abord la Grèce et l'Espagne, ensuite la Yougoslavie et la Turquie. L'Angleterre continua à utiliser les Irlandais, qui même après leur accès à l'indépendance, gardaient le droit de circuler librement entre les deux pays. Pour des raisons politiques, en 1948 le gouvernement travailliste accorda le droit d'entrée et d'établissement aux ressortissants des pays du Commonwealth, ce qui stimula une importante immigration en provenance de l'Inde, du Pakistan, et des Antilles.

Conclusion : Un nouveau régime pour une nouvelle époque ?

À la suite de la crise du pétrole de 1973 et des difficultés économiques qu'elle provoqua, les gouvernements des pays de recrutement entreprirent une réévaluation fondamentale de leurs politiques d'immigration. En Europe, la réaction générale fut d'arrêter immédiatement le renouvellement des permis de travail, ce qui était censé amener les travailleurs temporaires à rentrer graduellement chez eux. Mais face aux conditions économiques encore bien pires dans leurs pays d'origine, la plupart d'entre eux résistèrent au rapatriement. D'autre part, les contraintes politiques rendaient leur expulsion brutale impossible. On leur permit donc de rester, mais – sauf dans quelques cas – sans leur permettre d'immigrer vraiment, c'est-à-dire d'amorcer une évolution vers l'acquisition de la citoyenneté du pays d'accueil. Inquiets de la présence dans leurs villes de concentrations importantes de jeunes adultes masculins d'origine extra-européenne, et pressés par les travailleurs eux-mêmes ainsi que leurs sympathisants, les gouvernements accordèrent par la suite aux travailleurs immigrés la possibilité de faire venir leurs familles. Ainsi, paradoxalement, le nombre d'étrangers augmenta sensiblement vers la fin des années 1970. En outre, le regroupement familial produisait une «deuxième génération», c'est-à-dire des enfants étrangers nés ou bien élevés dans les pays d'accueil. Malgré le refus de ceux-ci de se constituer en «pays d'immigration», ils amorcèrent donc une évolution irréversible dans cette direction. Aux États-Unis, une partie des travailleurs non documentés résistaient eux aussi au retour, et bénéficièrent en 1986 d'une «amnistie» qui leur accorda la possibilité d'obtenir la «carte verte», c'est-à-dire le statut de résident permanent, prérequis à l'accès à la citoyenneté. Par contre, la plupart des producteurs de pétrole du Tiers-Monde, réagirent aux temps difficiles en expulsant brutalement les travailleurs immigrés dont ils n'avaient plus besoin.

Au cours de ces mêmes années, le Tiers-Monde vécut une crise de réfugiés d'ampleur sans précédent. La masse de personnes nécessiteuses hors de leur pays augmenta de quelque cinq millions au début des années 1970 à près de vingt millions aujourd'hui, plus une masse équivalente de personnes déplacées internes. La crise était due en premier lieu à l'aggravation des conflits internes du Tiers-Monde par l'intervention directe ou indirecte des superpuissances, comme cela fut le cas dans la Corne de l'Afrique, en Afrique australe, dans l'Asie du Sud-Est, et en Amérique centrale. La plupart des réfugiés furent cantonnés dans leur région d'origine, où ils étaient la plupart du temps confinés dans des camps situés dans un pays voisin aussi pauvre que celui d'origine, sans aucune possibilité de subvenir à leurs besoins matériels propres, et donc entièrement dépendants de la bonne volonté des organismes internationaux. Exceptionnellement, les pays occidentaux accordèrent un refuge permanent à plusieurs milliers de Vietnamiens ; et les États-Unis poursuivirent la même politique par rapport aux Cubains, eux aussi «victimes du communisme». D'autres furent emportés par le fleuve migratoire global et se présentèrent en demandeurs d'asile au

moment même où les temps difficiles menaient les pays d'accueil à fermer leurs portes, et où les séquelles de l'utilisation massive de travailleurs immigrés provoquaient le réveil de la xénophobie. En conséquence, à partir de 1985, le « régime de Genève » fut remis en question.

Dans la mesure où les confrontations entre les superpuissances ont contribué à la crise des réfugiés à travers le Tiers-Monde, on pourrait s'attendre à ce que la nouvelle donne internationale réduise l'ingérence dans les conflits internes, et amène éventuellement une réduction sensible de la production de nouveaux réfugiés dans les régions concernées. En effet, on observe déjà que la plupart des conflits qui avaient engendré les grosses vagues des années 1980 sont maintenant résolus, ou en voie de résolution, présageant dans certains cas des possibilités de rapatriement. Malheureusement, on devrait s'attendre aussi à ce que les conflits ethniques et nationaux en Afrique et en Asie, aggravés par la détérioration des conditions économiques, continuent à se reproduire. Il est particulièrement inquiétant d'observer que les antagonistes d'aujourd'hui disposent d'une masse accrue d'armes à feu automatiques ou semi-automatiques, occasionnant une amplification dramatique de la violence meurtrière et des flux de réfugiés.

L'écroulement soudain du communisme soviétique et est-européen a éliminé en un instant presque toutes les barrières qui confinaient jusqu'ici plusieurs centaines de millions de personnes dans leurs pays d'origine. Ce développement tout à fait inattendu a créé une situation totalement nouvelle, dans laquelle le système des migrations internationales est régulé uniquement par les politiques d'immigration des pays d'accueil en puissance. Étant donné la persistance de l'inégalité globale et l'écart démographique toujours plus large entre pays riches et pays pauvres, la pression migratoire s'accroît inexorablement à leurs frontières. Il semblerait donc que nous soyons à l'aube d'une nouvelle époque de l'histoire mouvementée des migrations internationales, où elles émergeront comme l'un des principaux foyers de contestation planétaires entre nantis et démunis.